



Communiqué

Droit au BUT (Bachelor Universitaire Technologique)

2 juillet 2021

Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) prend l'eau de toute part. D'un chantier de renouveau du DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) qui entendait « réformer », il n'en ressort qu'un projet mal ficelé et présenté au pas de charge par le MESR, qui plus est imposé sans concertation avec les personnels, pourtant concernés par la question. Rien dans la mise en place de ce nouveau diplôme ne semble satisfaire les attentes d'une reconnaissance de la qualité du service public de l'enseignement supérieur, de sa pertinence, de sa performance, d'une exigence pédagogique et universitaire à la hauteur d'un diplôme de niveau Bac+3 propre à former une jeunesse aux enjeux contemporains du monde du travail, et participant ainsi au dynamisme qui irrigue les territoires.

Plusieurs aspects de fond posent problème aux yeux de la CGT FERC Sup, dans cette « réforme » :

- Le nombre d'heures de formation sur les trois années du BUT, va baisser par rapport au nombre d'heures obligatoires dans le parcours universitaire actuel (DUT en deux ans + licence professionnelle). Voici une mesure d'économie comptable qui va peser sur les heures assurées par les vacataires et les contractuels, ou les titulaires. Mais c'est aussi la richesse des formations du DUT qui va être impactée, donc le niveau de qualification atteint par nos étudiant·es.
- Un tiers de la formation est « laissé » aux adaptations locales et les coefficients des différentes matières, pour une spécialité de BUT donnée, seront définis localement par chaque université. Ainsi, la territorialisation de la formation universitaire est en marche...menaçant très directement le caractère national du diplôme et sa reconnaissance égale dans les grilles de qualification et de salaire, ainsi que les conventions collectives. Au détriment de l'égalité de toutes et tous sur tout le territoire.
- La mise en place du BUT s'accompagne de la volonté d'ouvrir davantage les formations aux séries technologiques. Mais ce sans moyens supplémentaires, sans prise en compte réelle du profil des élèves bacheliers arrivant en IUT, et comme nous l'avons souligné plus haut, avec une baisse du nombre d'heures de formation sur le cursus complet.
- La maquette pédagogique (PPN) a été élaborée uniquement pour ce qui concerne la première année : les PPN du BUT 2 et 3 seront construits d'ici avril 2022. Quelle logique de progression pour le programme de la première année, si l'on ne peut pas avoir une vue d'ensemble de la formation sur les trois années ? Sur quoi se sont basés les étudiant·es pour faire leur choix d'orientation à la rentrée 2021 ? Sur quoi se baseront-ils pour faire leurs choix de la rentrée 2022 si les programmes de l'ensemble du BUT ne sont pas connus à l'heure où ils devront faire leur choix sur Parcoursup ? La construction bâclée du cursus se fait donc avec des œillères et dans le flou. Comment, en effet, mettre en place des enseignements dans ces conditions, et ce, dès septembre ?
- Quelle évaluation de la part des commissions d'accréditation sur ces nouveaux diplômes ? On ne le sait toujours pas à cette heure...
- Jusqu'à présent, l'entrée en 1ère année d'école d'ingénieur pour les étudiant·es d'IUT se faisait après le DUT à Bac+2, elle se fera désormais après le BUT à Bac+3, aucune année du BUT ne sera validée pour entrer dans les écoles d'ingénieur. N'est-ce pas ainsi, dans les faits, les dissuader de candidater d'accéder à en fermant ainsi l'accès à ces écoles sélectives ?
- Autre question : quel est le devenir des BTS qui venaient en licence pro ?
- L'indécision sur la poursuite de l'année spéciale qui permettait à ces étudiant·es/salarié·es de pouvoir changer d'orientation est aussi un problème.



Sur la forme, la préparation pédagogique que nécessite une telle modification en profondeur des formations a été laissée de côté par le pouvoir en place, afin de passer en force pendant la crise sanitaire. La concertation des collègues pour élaborer les maquettes des PPN (Programmes Pédagogiques) a été limitée aux Assemblées des Chefs de Départements (ACD). Les équipes des IUT ont été privées ainsi d'une vraie réflexion partie du réel...

Les ACD souvent, ont rendu des avis négatifs sur le fond et la forme de cette réforme : peine perdue, la ministre a voulu passer en force, sans recueillir l'assentiment majoritaire de la communauté pédagogique, et avec la collaboration objective de l'ADIUT. Au CNESER du 11 mai 2021, le projet d'arrêté définissant les programmes nationaux du BUT 1ère année, a été refusé par la majorité des organisations syndicales.

De manière générale, cette contre-réforme survient dans un contexte de pénurie de moyens au sein des universités, ce qui amène les IUT à perdre leurs valeurs premières du service public au profit de celles de la « rentabilité ». Comme les dotations de l'État stagnent, voire baissent, les instituts universitaires sont sommés de s'autofinancer par tous les moyens : apprentissage, alternance, partenariats divers. Tout cela sans moyens humains pérennes, sans autre boussole que le financement espéré. C'est toute la logique de la Fonction Publique qui est ainsi mise à mal, et il n'est pas innocent que le pouvoir en place ait choisi l'acronyme de Bachelor Universitaire Technologique pour baptiser son projet. Le « BUT » premier, c'est bien d'entretenir la confusion entre les formations privées sans diplôme reconnu, et les cursus publics dont le diplôme est de valeur nationale.

Tous les feux sont au rouge : les enseignant·es, épuisés par la crise sanitaire, qui les a obligés à un enseignement numérique chronophage, qui a dégradé la qualité de la relation pédagogique avec les étudiant·es, doivent maintenant mettre en place une réforme qu'ils ne souhaitent pas.

L'épuisement le dispute au désespoir de travailler dans ces conditions : dans la précipitation, dans le flou de maquettes parcellaires, dans le cadre d'une réforme qui bouleverse le recrutement des étudiant·es, l'évaluation des formations.

Nous proposons aux personnels des IUT de ne pas rester sans voix, d'exprimer leur sentiment de mécontentement par tous les moyens qu'ils trouveront judicieux d'employer au sein des instances pédagogiques ou autres.

- ◇ Réunir des AG ou organiser des Heures Mensuelles d'Information Syndicale : rédaction de motions en conseils d'instituts, en CA, en CT, en conseils de départements (avec envoi de ces motions aux syndicats pour une communication la plus large qui soit).
- ◇ Rappeler bruyamment, par tous les moyens, l'opposition des travailleurs à cette réforme, lors de la réunion des instances (Conseils d'Institut,...) destinée à la mise en place du BUT.
- ◇ Réfléchir collectivement aux moyens de bloquer la construction des PPN 2 et 3 ;
- ◇ Utiliser le Registre Santé Sécurité au Travail pour signaler individuellement ou collectivement les risques professionnels (surcharge, burn out, problème de sens du métier, ...) induits par cette réforme déployée sans évaluation de ceux-ci. Relayer ces fiches auprès des représentant·es des personnels en CHSCT pour traitement en réunion du comité. En faire une copie pour votre syndicat CGT FERC Sup....

Contact presse : Frédérique Bey, Jean-Marc Nicolas

<https://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/qui-sommes-nous/>

